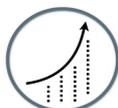


**CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

14 heures - 780 €



à distance



8/10 satisfaction

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

**PUBLIC**

Toute personne qui applique la convention des entreprises artistiques et culturelles.

**PRE-REQUIS**

Etre en charge (ou avoir une formation) de la gestion du personnel et notamment, gérer les contrats de travail.

**OBJECTIFS**

- Appréhender les principales caractéristiques de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (idcc 1285)
- Actualiser les connaissances sociales
- Décrypter les dispositions particulières
- Connaître, dans ses grandes lignes, la procédure d'accord d'entreprise

**CONTENU DÉTAILLÉ** - mis à jour le 30/12/2021**Le champ d'application**

- Une définition des secteurs « public » et « privé » du spectacle vivant et les conséquences à percevoir...
- Accords étendus et non étendus, les conséquences à connaître

**Les dispositions générales**

- Représentation du personnel, contrats de travail, grilles de classifications et salaires

**La réglementation sur la durée du travail**

- Seuils à connaître
- Modulation annualisée
- Travail de nuit
- Compte épargne-temps

**Les dispositions particulières**

- Les cadres
- Contrat à durée Indéterminée Intermittent (CDII)
- CDD d'usage
- collaborateurs de longue durée...

**L'approche selon le type d'emploi**

- Artiste dramatique, artiste chorégraphique, musicien, artiste lyrique...
- Les périodes de création prévues par le texte conventionnel
- L'approche de la durée du travail et des rémunérations selon les disciplines artistiques

**Focus rapide**

- L'accord d'entreprise (thème détaillé sur la journée "Négociation collective")